

## 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement (PNSE 4) : Propositions pour répondre à la crise sanitaire et environnementale

Après des mois de travaux et un retard de plus d'un an, le 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement (PNSE 4) vient d'être mis en consultation publique. [Wecf France, qui participe depuis 12 ans au suivi des PNSE, et a formulé à de nombreuses reprises des propositions concrètes pour ce PNSE 4](#), demande que **ce Plan soit modifié en profondeur pour répondre à l'urgence de santé environnementale et à la crise sanitaire de la Covid-19**. A ce stade, le PNSE 4 ne propose **ni objectifs politiques à atteindre** en matière de réduction des pollutions ou des maladies associées, **ni indicateurs de résultats, moyens budgétaires ou gouvernance** pour le mettre en œuvre. En outre, il **fait porter l'entière responsabilité de la santé sur l'individu**, négligeant les actions collectives.

En outre, nous remarquons que **la consultation publique sur le PNSE 4 n'est absolument pas visible pour le grand public** : non mentionnée sur le site des consultations publiques du ministère de l'écologie, accessible seulement au bas d'un article entier sur une réunion du groupe santé environnement à partir de la page d'accueil du ministère de la transition écologique, et non accessible ou mentionnée sur la page d'accueil du Ministère des solidarités et de la santé, qui renvoie vers l'article du ministère de l'écologie.

### PNSE 4 : nos propositions

#### Les éléments essentiels à conserver

- L'approche « Une seule santé »
- L'intégration de la notion d'« exposome » dans le PNSE 4
- La meilleure prise en compte des expositions environnementales en cas de projet de grossesse et pendant le suivi post-accouchement
- Le catalogue en ligne pour croiser les données de diverses bases de données environnementales et de santé dit « Green data hub »

## Les points à améliorer

### 1 - Coupler responsabilité collective et individuelle

Nous réitérons notre demande de voir **le slogan « Mon environnement, ma santé » remplacé par « Notre environnement, notre santé »**, qui recouvre nommément la dimension d'action collective. Le PNSE 4 est actuellement déséquilibré et fait peser l'ensemble des décisions et des responsabilités sur l'individu. Or, les actions d'information des publics ne sauraient se substituer à une action collective. En l'état, le Plan nous paraît inadapté à **la santé environnementale, qui nécessite outre des changements de comportement individuel, des changements systémiques d'ampleur.**

Si des éléments clés relèvent bien du comportement individuel (alimentation, activité physique, déchets jetés dans les rues, etc.), de nombreuses pollutions environnementales ne peuvent être entièrement évitées par une action individuelle (pollution de l'air, contamination des aliments, des sols, etc.). Ces évolutions doivent être conduites par les pouvoirs publics, les acteurs économiques, l'ensemble des acteurs dans les territoires, et ne peuvent reposer uniquement sur l'individu.

### 2- Des objectifs chiffrés de résultats, une gouvernance et des moyens

Dans sa version actuelle, le PNSE 4 ne contient pas d'objectifs chiffrés à atteindre (réduction des pollutions des différents milieux, baisse de certaines pathologies associées aux facteurs environnementaux, etc.), ne propose pas d'indicateurs de résultats, de gouvernance et de moyens (budgétaires, humains, etc.) associés à ses actions. Nous avons formulé ces demandes à plusieurs reprises au sein des groupes de travail du PNSE 3, et dans le cadre de la préparation du PNSE 4. Par ailleurs, [dans son rapport publié en décembre 2018 sur l'évaluation du PNSE 3 et l'élaboration du PNSE 4, l'Inspection générale des affaires sociales \(IGAS\)](#) a émis plusieurs recommandations dont des actions quantifiées, des objectifs de résultats et des moyens identifiés, une meilleure gouvernance avec des moyens pour le GSE (groupe santé environnement) et une feuille de route.

Nous demandons :

- **Des objectifs de résultats chiffrés** : objectifs de **réduction des pathologies en lien avec les pollutions environnementales et/ou des objectifs de réduction des niveaux de pollution** (sols, air, eau, alimentation, etc.) tels que « réduction de X % des cas de [maladies liées aux pollutions environnementales] d'ici [année/date] ou « réduction de Y % des niveaux de pollutions des [milieux concernés] ... » nous semblent indispensables.
- **Une gouvernance adaptée** : le **rôle du GSE devrait être renforcé**, et il devrait être doté de moyens adéquats (humains, budgétaires) pour assurer un **réel suivi de l'ensemble des thématiques de santé-environnement**, le PNSE 4 étant un « plan chapeau » de l'ensemble des politiques sectorielles. Par ailleurs, **chaque action devrait être confiée à un seul pilote**, pour éviter la dilution des responsabilités, et faciliter la lisibilité du Plan.

- **Des indicateurs de résultats** : les indicateurs de moyens ne sont pas suffisants, tout comme la seule réalisation d'une action ou le nombre de téléchargements d'une application numérique par exemple ne sauraient être des indicateurs valables.
- **Des moyens adéquats** : Les **ressources budgétaires prévisionnelles dédiées à chaque action doivent être indiquées**, comme c'était le cas dans le PNSE 2. Par ailleurs, 30 milliards sur les 100 milliards du Plan de relance suite à la crise Covid-19 doivent être dédiés à l'écologie : combien pour le PNSE et plus largement la santé-environnement ?

### 3- Renforcer la cohérence et l'efficacité des différents plans sectoriels

Les synergies et la cohérence entre les différents plans de santé publique et/ou plans thématiques existants (Eco-Phyto, Plan Cancer, Plan Micropolluants, Stratégie Nationale de Santé, etc.) sont un élément clé pour la réussite du PNSE 4, présenté comme un « plan-chapeau ». **Or, si le PNSE 4 ne doit pas empiéter sur les plans existants, il doit s'assurer que ces plans remplissent leurs objectifs et sont efficaces en termes de résultats. Parmi tous les plans identifiés dans ce cadre, combien disposent de groupes de suivi et d'indicateurs ?** Sans ces éléments, combien de ces plans restent en réalité non appliqués, à l'image du plan Eco-Phyto qui a déjà connu plusieurs échecs ? Que dire de la question de l'impact de l'alimentation sur la santé, qui est encore trop peu traitée par le PNNS (Plan National Nutrition Santé) ? Le PNSE 4 ne doit pas s'interdire d'augmenter l'efficacité de plans thématiques qui ne remplissent pas leurs objectifs.

### 4- Réduire les expositions environnementales en cause dans les maladies à la source

- **Ne pas occulter les causes environnementales des maladies** : Contrairement à ses prédécesseurs, le PNSE 4 ne se focalise ni sur la réduction des expositions environnementales, ni sur la baisse du nombre de maladies dans lesquelles les pollutions diverses sont mises en cause. Certes, des incertitudes existent encore sur les **causes environnementales de maladies devenues courantes**. Pour autant, **en 2020, des preuves scientifiques suffisantes existent pour associer certaines pollutions à des pathologies données**. Les effets des mélanges de polluants sont également à prendre en compte, ce que fait bien le PNSE 4 avec le concept d'exposome, en tout cas en matière de recherche.
- **Freiner les pollutions diffuses des milieux, issues de diverses sources** : Cette dimension est quasiment absente du PNSE 4. Des termes tels que « cancérogène, mutagène, reprotoxique, neurotoxique, immunotoxique, allergène, perturbateur endocrinien, irritant, etc. » devraient apparaître dans le PNSE 4, pour permettre de travailler sur les maladies environnementales, comme c'était le cas dans le PNSE 3 au sein du groupe « pathologies ». **L'IGAS a d'ailleurs rappelé dans son rapport de 2018 la « faiblesse des actions de diminution des risques » et le « décalage entre la reconnaissance de la nocivité de produits et le déclenchement de l'action publique »**. Nous appuyons fortement cette demande.

- **Cibler des cas concrets de pathologies potentiellement environnementales** : Pour avoir participé et suivi différents travaux autour de cas concrets de maladies pouvant être liées à des facteurs environnementaux, [tels que l'affaire de bébés nés sans bras](#), nous demandons également des **actions réactives en cas de suspicion de maladies environnementales**. Divers dossiers en cours nous inquiètent particulièrement et devraient être couverts par le PNSE 4 : pollutions liées aux anciennes mines de la vallée de l'Orbiel, cas groupés de malformations à la naissance, cancers pédiatriques groupés dans le Haut-Jura et en Loire-Atlantique, suites de l'accident du site Lubrizol, etc.

## 5- Ne pas se focaliser seulement sur l'outil numérique au détriment d'autres moyens pour informer les publics

Dans son état actuel, **l'outil numérique est omniprésent dans le PNSE 4** : diverses applications pour smartphones à télécharger, ainsi que la création d'une « start-up d'Etat » dite Eco-santé » sont inscrites dans le plan : pourquoi créer une start-up, alors que les agences sanitaires existantes sont ni nombreuses ? Outre le fait que ceci risque d'aggraver la fracture numérique, **ces applications et sites internet ne sauraient à eux seuls constituer une politique de santé-environnement sérieuse** : AskREACH, Open Barres, Agir pour bébé, tout comme les autotests auditifs (numériques ?) ne sont pas ce qu'on attend d'un PNSE. Ils accentuent encore la dimension individuelle au détriment des mesures collectives.

## 6- Aller au-delà des seuls engagements volontaires

La réduction des expositions environnementales néfastes souvent d'origine humaine, passe aussi par des mesures contraignantes. **Le PNSE 4 ne peut se résumer à un catalogue d'engagements volontaires tels que des « chartes »**. Etant donné l'urgence sanitaire rappelée à juste titre dans son introduction, le PNSE 4 doit mettre en place des **actions juridiquement contraignantes pour réduire les pollutions, tout en soutenant les démarches de substitution**, de retrait de substances dangereuses, etc. A ce titre, les moyens de la DGCCRF devraient être consolidés, et renforcés.

## 7- Rendre la formation en santé-environnement obligatoire pour les professionnel.le.s de santé et l'élargir à d'autres métiers clés

Wecf France organise, depuis sa création en 2008, des formations en santé-environnement pour des professionnel.le.s de santé et de la petite enfance, en particulier auprès de sages-femmes en maternité, et également d'autres publics. Ainsi, plus de 300 animatrices/animateurs d'ateliers santé-environnement « Nesting » et « Ma Maison Ma Santé » ont été formés, et au moins 60 maternités proposent des ateliers Nesting sur l'ensemble du territoire national.

Le PNSE 4 doit renforcer son volet formation des professionnel.le.s notamment de santé, mais pas seulement. En outre, certains points ont notamment été soulignés lors du GSE du 9 juillet 2019, demandes précises à l'appui, pourtant non reprises dans la version actuelle du Plan. Nous demandons :

- Une **formation initiale en santé-environnement doit être obligatoire pendant le cursus des étudiant.e.s en médecine**, et de l'ensemble des professionnel.le.s de santé. Elle doit s'assurer un socle de connaissances et de compétences minimales dans ce cadre,
- Faire une place à la **médecine environnementale dans la pratique de soins**, dont le terme même est absent du PNSE 4, en multipliant les services dédiés sur le territoire,
- Renforcer le nombre de **masters en toxicologie et écotoxicologie** et le nombre de diplômés dans ces disciplines,
- Etendre la sensibilisation et la formation aux thématiques de santé environnement aux élu.e.s, professionnel.le.s des collectivités locales, les architectes, designers, professionnel.le.s du bâtiment, de l'esthétique, des travaux publics, etc.

## 8- Mieux protéger la période de la périnatalité et les 1000 premiers jours

Le PNSE 4 ne donne pas assez de place à la **protection de la période périnatale**, qui est pourtant bien identifiée comme une période-clé pour protéger la sante future de l'individu : cette période vulnérable devrait se retrouver dans l'ensemble des mesures du PNSE 4.

Le 3 décembre 2020,

Contact : Elisabeth Ruffinengo, responsable plaidoyer, Wecf France [elisabeth.ruffinengo@wecf.eu](mailto:elisabeth.ruffinengo@wecf.eu)